Département de la Sarthe
BESSÉ SUR BRAYE
Mairie

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal à publier

L'an deux mille vingt-quatre le 09 décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, légalement convoqué en vertu de l'article 16 du décret 95-562 du 6 mai 1995 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques LACOCHE, Président. Les consignes sanitaires en vigueur ont été respectées.

Étaient Présents :
M. Jacques LACOCHE, Mme Isabelle THOIREY, M. Jean-Pierre MARIAIS, Mme Annie NÉLET, Mme Céline LAMBRON, Mme Geneviève SERRE, M. Danick GILLET,
M. Robert PRÉGEANT représentant Générations Mouvement,
M. Yves FOUCAULT représentant l'APAJH Sarthe-Mayenne,
Mme Anne DUMAISNIL représentant le Secours Catholique,
M. Pierre MÉRIAUDEAU représentant Addictions alcool Vie Libre,

formant la majorité des Membres en exercice,

Absents excusés : Mme Colette MÉTAIS,
Démissionnaire : M. Joël FRANÇOIS,

Assistait : Mme Christelle NASLÉ, secrétaire du CCAS,

Mme Céline LAMBRON est élue Secrétaire de séance,

Nombre de Membres
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Date convoc. : 02.12.2024

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Présentation du dispositif RSA rénové par Mme COONEY Olivia, conseillère France Travail :

Au 1er janvier 2025, tous les départements devront mettre en application la réforme du revenu de solidarité active (RSA), voulue par le Gouvernement. Une réforme qui prévoit notamment de conditionner le versement de l'allocation à « 15 à 20 heures d'activité par semaine ». Cela peut être une session CV, un essai découverte de quelques heures en entreprise, une rencontre avec un chef d'entreprise ....
Tous les allocataires auront l'obligation de s'inscrire à France Travail, en face, un accompagnement renforcé sera mis en place. La loi qui s'appliquera partout au 1er janvier 2025 prévoit la possibilité de suspendre tout ou partie du versement en cas de non-respect des engagements.
Actuellement, les communes de la Chapelle-Huon, de Cogners, de Vancé et de Bessé-sur-Braye sont « communes pilotes ». Elles sont rattachées à l'agence France Travail de Montval-sur-Loir. L'objectif est l'accès à l'emploi. La grosse problématique est la mobilité et l'habitat.
Pour le moment, Mme COONEY se rend 1 fois/mois à l'office Cowork de Bessé-sur-Braye afin d'y rencontrer les bénéficiaires du RSA mais elle prend contact avec eux 1 fois/semaine

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2024 est approuvé par le Conseil d'Administration. Il est signé par Monsieur le Président et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

Bons alimentaires : attribution du Président – décisions individuelles

Demande d'une aide financière – décision individuelle
(Délibération n°202412DLAS23)

Budget CCAS – Décision Modificative n°2
(Délibération n°202412DLAS24)

M. le Président expose que s'agissant du budget du CCAS, il convient de procéder à une décision modificative n°2 de la façon suivante :

Besoin de crédits pour les créances douteuses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		
65134	Aides	- 550.00
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
681	Dot. Aux amort, aux dépréc. Et aux prov. – ch. fonctionnement	+ 550.00
	Total dépenses de fonctionnement	**0**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- autorise M. le Président à appliquer la décision modificative n°2 sur le budget CCAS.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Octobre Rose

Pour la 4ème année, le CCAS s'est mobilisé pour l'opération « Octobre Rose » le samedi 19 octobre 2024, avec la tenue d'un stand par Mmes THOIREY Isabelle, NÉLET Annie, NASLÉ Christelle devant la mairie. Et un autre stand dans le hall d'entrée du SUPER U tenu par Mme DUMAISNIL Anne et M. FRANÇOIS Joël (voir articles de journaux).

Le but de cette opération est de lutter contre le cancer du sein, en informant et en mobilisant pour réunir des fonds pour la recherche.

Montant des dons récoltés : 884,71 euros

Les fonds doivent être adressés par chèque libellé au nom de l'Association Ruban Rose à Paris. N'ayant pas le moyen de paiement adéquat, Mme LALLEMAND Eliane, Présidente de la Maison Pour Tous, accepte de déposer les fonds sur le compte de l'association et de nous remettre un chèque à l'ordre de Ruban Rose.

Informations diverses

* M. le Président informe qu'il a reçu la démission de M. FRANÇOIS Joël, membre nommé de l'association Générations Mouvement, à compter du 21 novembre 2024.

* Vendanges 2024 (voir articles de journaux).

* M. le Président donne lecture d'un courrier daté du 04 décembre de l'animateur de fêtes « Cabochard ». Il remercie les élus et le public de l'avoir accueilli chaleureusement lors du goûter des Aînés le 03 décembre.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 20 janvier 2025 à 17 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 13 décembre 2024

Le Secrétaire de séance,
Céline LAMBRON

Le Président,
Jacques LACOCHE

VILLE de BESSE sur BRAYE
Centre Communal d'Action Sociale
(SARTHE)

Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr. : 17 décembre 2024

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)